

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réuni en séance ordinaire le **21 FEVRIER 2024** à 19h00,
après convocation légale du 16 février 2024, sous la présidence de **M. Jean-François PERISSOUD, Maire.**

Le mercredi 21 février, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François PERISSOUD.

Présents : PERISSOUD Jean-François, GRUFFAT Nicolas, KRYSTKOWIAK Serge, AMODEOS-ADJERIME Danièle, BOUVIER Alice, DAVIET Laetitia, LEMOINE FARAMAZ Justine, LUCAS William, POTHAIN Aurore, SPRINGER Guillaume, VERBOUX Michel.

Absents excusés : LE PRINCE Brigitte (pouvoir donné à KRYSTKOWIAK Serge), INCANDELA Joëlle (pouvoir donné à DAVIET Laëtitia), MOINE Jonathan (pouvoir donné à PERISSOUD Jean-François).

| |
|--|
| Date de convocation : 16/01/2024 |
| Nombre de membres en exercices : 14 |
| Nombre de membres présents : 11 |
| Ayant pris part à la délibération : 11 |

| |
|---|
| Monsieur VERBOUX Michel a été nommé secrétaire pour cette séance. |
|---|

Préambule

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire annonce les personnes excusées et la liste des pouvoirs.

Monsieur le Maire s'assure que les membres aient bien pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière séance. Mme Laëtitia DAVIET fait part d'une erreur de mise en page : un paragraphe relatif aux acquisitions de terrain a par erreur été placé sous la délibération pour l'attribution d'une subvention à l'école. Cette erreur corrigée, le PV ne fait plus l'objet de remarques.

- Adopté à l'unanimité.

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX 2024 A PREVOIR

Monsieur le Maire débute la séance par une présentation de l'ensemble des investissements et travaux 2024 à prévoir, dans l'optique d'avoir une vue d'ensemble et de commencer à prioriser les dépenses pour le budget 2024.

Il organise la présentation autour de plusieurs thématiques :

- Les dépenses à prévoir sur les bâtiments communaux
- Les dépenses liées à la voirie, aux ordures ménagères et à la sécurité

- Les dépenses liées à l'environnement
- Les dépenses liées à l'électricité (renforcement et éclairage public)
- Les dépenses liées aux acquisitions de terrains et de bâtiments

Le Maire rappelle que la commune est déjà engagée sur certaines dépenses (ex : renforcement électrique) et que les crédits devront donc être prévus au budget. Il sollicite l'avis des conseillers municipaux sur ces différentes dépenses.

Serge KRYSTKOWIAK ajoute que des premières estimations pour les travaux de sécurisation sur le secteur de Thusel ont été transmises dans le cadre de l'étude menée par le cabinet LONGERAY. 4 sections ont été identifiées pour bénéficier d'aménagement :

- Le carrefour RD44/route de Tignerand
- Le carrefour RD38/route de Thusy
- Une portion du chemin de la Roncière
- Une portion de la route de Thusy

Les coûts estimés pour ces 4 sections sont importants, pour un total de 1 614 960€ HT.

Aurore POTHAIN réagit au projet de création d'un trottoir sur la portion liée à l'aménagement du city stade : ne serait-il pas plus opportun de créer une liaison allant de l'école jusqu'à cet équipement sportif ?

Monsieur le Maire indique que c'est effectivement l'objectif à terme, mais que cela suppose l'achat de terrains supplémentaires. Dans l'attente, il indique que les travaux à venir autour du city stade /aire de collecte sont déjà l'occasion de créer une première partie de ce cheminement piéton.

Nicolas GRUFFAT demande s'il serait envisageable de sécuriser cette portion école/parking par un aménagement provisoire comme un zebra et des quilles, avec un système d'écluse et de priorité.

Monsieur le Maire approuve ces idées et propose de lancer une réflexion pour sécuriser cette zone.

Délibérations

DELIBERATION N° DEL20240221_001

OBJET : FINANCES : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Haute-Savoie propose une aide afin favoriser les projets présentant un intérêt au regard de l'amélioration du fonctionnement des transports en commun, de la sécurisation des cheminements piétons et des conditions générales de circulations.

Pour l'année 2024, il propose de déposer une demande afin de financer la réalisation d'un cheminement piéton, dans le cadre des aménagements autour du city stade. Ce trottoir permettrait aux familles d'aller de l'école au city-stade en toute sécurité. Le montant est estimé à 14 239.80€ HT.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Savoie au titre des amendes de police pour l'année 2024, pour le projet d'aménagement d'un cheminement piéton entre le city stade et l'école.

DELIBERATION N° DEL20240221_002**OBJET : FINANCES : Demande de subvention – plan de développement de la lecture publique**

M. le Maire rappelle la signature de la convention sociale portant soutien à la lecture publique signée entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la Commune de Saint-Eusèbe en date du 28 février 2023 (délibération du 08/02/2023), ainsi que la signature de la convention de projets en date du 22 août 2023 (délibération du 07/06/2023).

La bibliothèque porte deux projets s'inscrivant dans ce dispositif :

- Nouvel aménagement de la bibliothèque (montant estimé : 8 082.01€ HT)
- Acquisition de matériel numérique : faire entrer le numérique dans la bibliothèque (montant estimé : 718.95€ HT)

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc au titre du plan de développement de la lecture publique, pour l'aménagement de la bibliothèque et pour l'acquisition de matériel numérique.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2024.

DELIBERATION N° DEL20240221_003**OBJET : FINANCES : Convention épicerie Jeanne Burdin 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée entre la commune de Saint-Eusèbe et la Ville de Rumilly, en partenariat avec la Croix-Rouge, pour soutenir le fonctionnement de l'épicerie solidaire Jeanne BURDIN. La convention est à renouveler chaque année.

Il est proposé à la Commune de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 0.50 € minimum par habitant pour l'année 2024, soit un montant de 322€.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** cette participation pour un montant de 322€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention avec le CCAS de Rumilly.

DELIBERATION N° DEL20240221_004**OBJET : FINANCES : Attribution de subventions aux associations 2024**

Monsieur le Maire rappelle le versement annuel de subventions aux associations ci-dessous, dont les demandes ont déjà été déposées. Il propose de leur accorder, pour l'année 2024, les montants suivants :

| ASSOCIATIONS | 2024 |
|---------------------------|------------------|
| Bibliothèque Saint-Eusèbe | 2 200,00 € |
| Ass. Trois Petits Points | 1 996,00€ |
| Épicerie Jeanne Burdin | 322,00€ |
| TOTAL | 4 518,00€ |

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ces subventions ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

DELIBERATION N° DEL20240221_005

OBJET : Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire rappelle les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 9 au 30 janvier 2024 selon les modalités suivantes : publication sur le site internet de la commune et mise à disposition d'un registre en Mairie. Cette consultation n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Les énergies retenues sur le territoire sont les suivantes :

- Réseau de chaleur
- Méthanisation
- Photovoltaïque

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à M/Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Haute-Savoie, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.
- **VALIDE LE PRINCIPE** de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

DELIBERATION N° DEL20240221_006

OBJET : Travaux du Chantier Local d'Insertion (CLI) 2024 : signature d'une convention

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du Chantier Local d'Insertion. Il rappelle au Conseil Municipal le devis pour les travaux 2024 (déboisement près du terrain de pétanque, déboisement route du Châtelard et entretien de la croix route des vignes), d'un montant de 6 525€ TTC.

Le CLI a adressé à la mairie une convention pour l'intervention du Chantier Local d'Insertion pour l'année 2024, reprenant les conditions d'intervention du Grand Annecy.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'intervention du Chantier Local d'Insertion pour l'année 2024.

DELIBERATION N° DEL20240221_007

OBJET : Acquisition de terrains : achat des parcelles C1434 et C1436 – fixation du prix

En l'absence d'Alice BOUVIER, conseillère municipale.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un terrain multisports et les échanges avec Mme Alice Bouvier, propriétaire des parcelles C1434 (0a 57ca) C1436 (11a 94ca) nécessaires à la réalisation de celui-ci.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles C1434 (0a 57ca) C1436 (11a 94ca) - Surface totale de 1 251m² - Prix 1 € le m² soit un total 1 251€
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

DELIBERATION N° DEL20240221_008

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un agent en formation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose également que, suite à la charge de travail due à l'absence d'un agent en formation, un renfort sur le poste d'ATSEM est nécessaire la semaine du 4 mars 2024.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 04/03/2024 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial pour 16h réparties sur deux jours et de l'autoriser à recruter un agent contractuel suite à un accroissement temporaire d'activité sur les activités d'ATSEM.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'ATSEM suite à l'accroissement temporaire d'activité pour 16h réparties sur deux jours, à compter du 04/03/2024.
- **DIT** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

Informations diverses

Panneau Pocket

Le Maire propose de s'équiper de l'application Panneau Pocket, permettant aux habitants disposant d'un smartphone d'être avertis en temps réel des informations sur la commune s'ils téléchargent l'application. Ce système repose sur la base de l'inscription volontaire : seuls les habitants souhaitant recevoir des informations recevront ces notifications. Pour la commune, cela évite de gérer des données personnelles et les contraintes liées aux mails, mais aussi de pouvoir diffuser l'information de façon instantanée.

Ce système pourrait relayer des informations sur la commune (ex : déviations, coupures d'eau...) et les événements des associations communales.

Le conseil approuve l'idée, il est décidé de prendre une formule sur 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le 20/03/2024

**Le Maire,
Jean-François PERISSOUD**

**Le Secrétaire de séance,
Michel VERBOUX**

